L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 24 MAI 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 24 MAI

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au coin des rues St-Louis et Dauphine, un lot de meubles.

SPECTACLES.

Mercredi, 24 Mai 1876.

OPÉRA—Daniel Robinson ou le Brasseur de Preston.

Le changement de cabinet.

On pensait que l'avocat-général Pierrepont succéderait à Schenck comme ministre des Etats-Unis à Londres; sa nomination n'a donc surpris personne. Mais les deux autres changements opérés par Grant dans son cabinet, étaient inattendus et ils ont dû faire sensation dans les cercles politiques du Nord.

Le déplacement de M. Taft qui, de ministre de la guerre, devient avocat-général, n'a pas d'autre signification que le désir de Grant de faire une place dans le cabinet au colonel Don Cameron.

C'est dans l'entrée au ministère de ce personnage que consiste l'importance du remaniement.

Don Cameron est fils du sénateur Cameron, et il est utile de rappeler les antécédents du père. Secrétaire de la guerre sous Lincoln lorsqu'éclata la guerre de sécession, ce dernier fut au bout d'un an environ, nommé ministre à St-Pétersbourg. Aucune raison apparente ne fut donnée à cet éloignement mais certains journaux n'hésitèrent pas à l'attribuer à la crainte d'un scandale. On disait que Cameron avait fait en un an une fortune de quatre millions de dollars. Nous ne savons ce qu'il y avait de fondé dans ses insinuations, mais ce qui est certain, c'est que, depuis son retour de Russie, Cameron, possesseur d'une fortune considérable, a contrôlé les nominations du parti républicain dans son Etat, la Pennsylvanie, et a presque toujours réussi à assurer la victoire aux candidats de son choix, grâce à un système de fraudes et de corruption organisé sur une vaste échelle. Cameron père est un des meneurs radicaux les plus habiles et les moins scrupuleux.

Nous connaissons fort peu de chose du fils qui, dit-on, a joué un rôle pendant la guerre; mais sa nomination est évidemment le résultat d'une entente entre Grant et le sénateur Cameron, et cette entente doit clairement se rattacher au choix du candidat à la présidence à faire par le parti républicain.

Par cette nomination inattendue, Grant vient de prouver qu'il n'entend nullement se désintéresser dans la désignation de son successeur à la présidence. En faisant entrer le fils de l'autocrate pennsylvanien dans son ministère, il s'est déjà assuré le concours des délégués de la Pennsylvanie pour soutenir devant la convention nationale républicaine l'homme de son choix. Quel est ce candidat préféré? Est-ce Conkling, comme quelques rumeurs l'ont donné à penser? Nous ne sommes pas disposé à l'affirmer. Nous croyons plus probable que Grant le Taciturne, recommandera quelque candidat encore inconnu. Il a toujours aimé à faire des surprises.

Mais il faudra que la combinaison à laquelle il s'est arrêté soit bien habile pour triompher des résistances qu'elle rencontrera dans la convention nationale républicaine. L'influence de Grant sur son parti a considérablement diminué et il ne se fait peut-être qu'une idée imparfaite de l'opposition qui s'élèvera contre toute prétention de sa part à diriger la politique du parti et à en contrôler les nominations.

Nous eussions désiré voir Grant se porter lui-même candidat pour un troisième terme, car cela eût rendu plus facile la victoire de la démocratie. Mais à défaut de Grant, nous voudrions voir courir comme candidat du parti républicain, un homme imposé par Grant et représentant de la politique de Grant. Le résultat, en pareil cas, ne nous paraîtrait pas douteux. Mais nous devons attendre, avant de rien préjuger, le résultat de la convention républicaine qui doit s'assembler le mois prochain à Cincinnati.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Une représentation doit être donnée lundi prochain, 29 mai, au théâtre des Variétés par les "Orléans dramatic association." Le spectacle se composera de " The King's Rival".

LES ÉLECTIONS DU 21 MAI EN FRANCE — Le télégraphe ayant, suivant son habitude, estropié les noms dans les dépêches sur les élections du 21 mai, nous reproduisons le paragraphe suivant qui rétablit les noms des invalidés et des localités.

Les députés invalidés que les électeurs auront à remplacer le 21 mai, sont: MM. D'Ornano, à Cognac; Peyrusse, à Auch; Haentjens, au Maus; de Miramon, au Puy (Haute-Loire;) Fairé, à Angers; Malartic, à Yssengeaux (Haute-Loire;) Chesneloug, à Orthez (Basses-Pyrénées) de Boigne, à Thonon (Haute-Savoie;) Veillet, à Loudéac (Côtes-du-Nord;) de Feltre, à Guingamp (Côtes-du-Nord.)

D'après les dépêches, le duc d'Ornano, MM. Peyrusse et Haentjens, bonapartistes, ont été réélus; M. Lonstalot, républicain, a été élu à Loudéac, et Maille, républicain, a été élu à Angers. Le télégraphe annonce aussi l'élection de M. Giraud, républicain, à Melle, Deux-Sèvres. Il reste à connaître les élections du Puy, d'Yssengeaux, d'Orthez, de Thonon et de Guingamp.

☞ Mr. J. F. Hall, le *news agent* du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville vend sur le train, tous les matins, les différents journaux de la ville. Les voyageurs, ainsi que les planteurs le long de la route, peuvent, en s'adressant à lui obtenir, non-seulement l'*Abeille* du jour, mais les anciens numéros. Il dépose en passant, sur les plateformes de chaque habitation, non-seulement les journaux, mais de la glace qu'il achète pour les habitants qui le chargent de ce soin. Il remplit très exactement les ordres de toute nature qui lui sont confiés. Mr. Hall est sur le train tous les jours.

AGRÉMENT DES CHARS.—La ligne de la Mobile, avec ses doubles trains express, allant comme la foudre, et partant du pied de la rue du Canal à 6 heures 45 du matin et à 5 heures du soir, avec d'élégants chars à salons et à lits, étoeux transportant avec une rapidité étonnante la malle des Etats-Unis et le Great Southern Express, parcourent toutes les routes conduisant aux terrains du Centenaire, par les voies de l'Est, du Nord et de l'Ouest, en ne prenant que soixante-deux heures et demie pour se rendre de la Nouvelle-Orléans à New-York—rapidité sans pareille.

En partant de la Nouvelle-Orléans sous les doux rayons du soleil du matin, dans d'élégants chars à salons, vous traversez les baies et les rivières sur les magnifiques nouveaux ponts en fer, ayant le coup d'oeil des maisons sur le bord de la mer, et le Golfe, qui donne constamment une agréable brise. C'est un voyage qui vous procurera beaucoup d'agréments, en outre de l'avantage que vous aurez d'aller visiter l'Exposition du Centenaire.

MAIS JAUNE PUR.—Mr. John H. Hanna a reçu par le steamer *Grand République*, et le fait débarquer en ce moment, un envoi de 3,000 sacs de maïs jaune pur, et *non mêlé*. Ce maïs qui est de qualité supérieure et destiné à l'exportation, est contenu dans des sacs très solides (new Dundee) de 175 livres. Les gens du métier comprendront aisément tous les avantages de cet emballage spécial de ce volume inusité. Quand on exporte, en effet, les forts colis sont de beaucoup préférable aux petits, pourvu que les sacs soient assez solides pour résister aux diverses opérations de transbordement et de déplacement. Mr. John H. Hanna délivrera le maïs immédiatement. On devra s'adresser à lui sur la Levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE TRAITÉ DE HAWAII.

Réunion de la Bourse au Riz.

Les membres de la Bourse au riz de la Nouvelle-Orléans et un grand nombre de marchands et de courtiers, intéressés plus ou moins directement dans la culture du riz en Louisiane, se sont réunis avant-hier soir au bureau de messieurs Lange et Legendre, rue Toulouse No 17.

L'assemblée ayant été appelée à l'ordre par Mr Socola, Mr Talmage a été choisi comme président et Mr Timpson comme secrétaire.

Mr Talmage en prenant le fauteuil a exposé en quelques paroles que le but de la réunion était de protester respectueusement contre la ratification du traité projeté entre les Etats-Unis et le gouvernement Hawaï, qui permettrait d'importer les produits de Hawaï,—riz et sucre,—sans payer de droit

Il a ajouté qu'une pareille mesure serait préjudiciable aux intérêts de la Louisiane, de la Caroline du Sud et de la Georgie et serait un obstacle, pour ainsi dire insurmontable, à l'avancement de l'agriculture dans les Etats du Sud.

Mr. Tobias Gibson, président du comité nommé par la Chambre de commerce pour s'occuper également de ce traité de Hawaï, a dit qu'il était urgent de s'adresser immédiatement au Congrès pour arrêter le mal.

Les membres de la Chambre des représentants qui ont adopté ce traité, par un vote de 116 contre 101, c'est-à-dire par une majorité de 15, ont cédé, en grande partie, à l'influence exercée par la Californie, qui bénéficierait directement de ce traité, au détriment des Etats agricoles du Sud. Mr. Gibson pense donc qu'il est nécessaire de s'adresser sans retard au Sénat des Etats-Unis pour empêcher que ce traité soit ratifié par lui, comme il l'a été, dans les circonstances qu'il a expliquées, par la Chambre des représentants.

Mr. Dupré a présenté alors la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu, qu'un comité de cinq soit nommé par le président de cette assemblée pour préparer une adresse au Congrès des Etats-Unis, le dit comité devant être présidé par le président de cette assemblée et devant conférer avec le comité nommé par la Chambre de Commerce.

Voici quel sont les membres de ce comité: Messieurs Talmage, L. Brush, A. Socola, R. Dupré et N. A. Lambias.

Mr Sleweert a présenté aussi la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu, que le président soit autorisé à nommer un comité, chargé de choisir une salle convenable pour une assemblée publique, qui sera tenue jeudi soir, à sept heures et demie. Ce comité sera également chargé de solliciter des souscriptions, afin de pouvoir subvenir aux dépenses nécessaires.

Le comité se compose de messieur Sleweard, Legendre et Cucullu.

Le comité s'adresse au Congrès a eu une conférence hier soir avec le comité de la Chambre de Commerce, et il a été décidé qu'il y aurait une assemblée publique jeudi soir, dans un local qui sera désigné dans les journaux.

Le télégramme suivant a été reçu hier, dans la journée:

New-York, 23 mai 1876.

Dan. Talmage, fils & Cie., Nlle-Orléans, Lne.

Le comité du Sénat a décidé que mardi, le 30 de ce mois, il entendrait les planteurs riziers, relativement au traité de Hawaï. Vous feriez bien d'envoyer un comité pour coopérer avec les comités de Charleston et de Savannah. Il serait préférable que ce comité fût à Washington le lundi.

DAN. TALMAGE, fils.

On voit par cette dépêche qu'on se préoccupe également à New-York des intérêts des Etats agricoles du Sud.

Il faut espérer que les souscriptions ne feront pas défaut et que le comité de la Nouvelle-Orléans arrivera à temps à Washington.

Le Bureau des Assureurs versus l'Association des Pompiers.

Nous avons dit que le Bureau des assureurs de la Nouvelle-Orléans et l'association charitable des pompiers étaient malheureusement en guerre depuis une semaine, au sujet de la prolongation du contrat pour la suppression des incendies dans le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième district.

Le contrat actuel n'expirant qu'au mois de décembre, le Bureau des assureurs désirait que dans le nouveau contrat on ajoutât deux classes, à savoir:

Premièrement, que le dit Bureau des assureurs aurait le droit de participer à l'élection de l'ingénieur en chef du département de l'incendie.

Deuxièmement, que l'on ferait usage d'un extincteur Babcock dans chacun des quatre districts précités.

Un comité avait été nommé pour aller demander au maire Leeds un délai avant la promulgation de l'ordonnance, adoptée il y a huit jours par le Conseil municipal. Ce délai a été accordé et le Bureau des assureurs en a profité pour avoir une conférence avec un comité de l'Association charitable des pompiers.

Le résultat de cette conférence, a été que l'Association des Pompiers a refusé positivement de consentir à l'insertion des deux clauses proposées comme amendement par le Bureau des assureurs.

Avant-hier, lundi, le maire a signé l'ordonnance, qui a été promulguée, hier matin dans le journal officiel.

Le comité du Bureau des assureurs a protesté, mais le maire n'en a pas tenu compte, en disant qu'il ne pouvait soumettre aux conditions des assureurs. L'ordonnance ne s'oppose pas à ce qu'on emploie des appareils Babcock; au contraire, elle dit d'une manière spéciale que le Conseil se réserve le droit de recommander l'usage de tous les appareils perfectionnés qui seront reconnus comme étant préférables pour la protection de la propriété et de la vie des habitants des quatre districts; seulement, la ville ne veut pas s'obliger par cette ordonnance de fournir un appareil Babcock par district, parce qu'elle juge que l'état de ses finances ne lui permet pas actuellement une telle dépense.

Le Bureau des assureurs a donc reçu un premier échec qui semble devoir être définitif.

On dit que le Bureau est décidé à en appeler aux tribunaux pour contraindre la ville à se conformer à l'article 23e de sa charte, qui déclare que tout contrat devra être mis aux enchères publiques, afin d'être accordé à l'individu ou à la compagnie qui demandera le moins pour sa compensation.

Ce sont messieurs Hornor et Benedict, avocats, qui ont conseillé cette mesure, et ils ont été employés, nous assure-t-on, par le Bureau des assureurs pour la mettre à exécution. Une pareille controverse est vraiment déplorable, et nous espérons encore que le Bureau et l'Association des pompiers finiront par s'entendre.

Il nous semble que ce procès ne conduirait à rien de bon.

En admettant que la ville soit obligée de mettre aux enchères publiques le contrat pour la suppression des incendies, ce contrat ne pourra être accordé qu'à l'Association des pompiers, puisque seule elle est pourvue de tous les appareils nécessaires, qu'elle est complétement organisée, et qu'en outre la ville lui doit un arriéré assez considérable.

Accident au chemin de fer Jackson.

Avant hier après midi, une locomotive du chemin de fer Jackson poussait devant elle plusieurs wagons à plateforme pour le fret dans lesquels se trouvaient une trentaine de terrassiers employés par la compagnie.

Le train était en face de Kennerville, lorsque trois des wagons ont été jetés hors de la voie et passablement endommagés. Un homme de couleur a été tué sur le coup et deux autres grièvement blessés, ainsi que le serre-frein du premier wagon, nommé Thomas McMeehan.

Il n'y avait pas de passagers dans ce convoi.

L'accident a été causé par une pièce de bois, placée en travers de la voie et sur les rails par quelque malfaiteur.

Le serre-frein du premier wagon n'a pas vu l'obstacle et conséquemment n'a pas fait signe à la locomotive de s'arrêter.

Un autre suicide.

Avant hier soir, Mr Fred Younger, allemand de naissance et âgé de quarante-cinq ans, entrant dans sa résidence, rue Douane No 379, vers onze heures, sous l'influence de la boisson, s'est jeté tout habillé sur un sopha, où il n'a pas tardé à s'endormir.

Sa femme, qui l'avait vu souvent dans cet état et qui avait été souvent brutalisée par lui, s'est retirée dans l'appartement voisin où elle s'est enfermée avec ses deux enfants, laissant le malheureux Younger dans son état d'hébétement.

Il paraît que le pauvre ivrogne avait décidé d'en finir avec la vie ce jour là, car il avait apporté un flacon de laudanum qu'il a vide jusqu'à la dernière goutte.

A six heures du matin, Mme Younger entendant des gémissements étouffés a pensé que son mari avait peut-être besoin de soins et s'est décidée à aller le trouver.

En entrant dans l'appartement elle a aperçu le flacon vide et a tout compris.

Le docteur Mr F. Grosshart a été appelé immédiatement, mais tous ses efforts ont été inutiles, car à huit heures et demie du matin, le malheureux Younger a rendu le dernier soupir.

Ce malheureux était cordonnier de son état et avait été industrieux avant d'être possédé complétement par la terrible passion qui l'a conduit à la tombe.

L'affaire O'Brien.

Le procès contre O'Brien et autres, accusés de conspiration pour frauder le gouvernement, touche maintenant à sa fin. Tous les témoins ont été entendus et on a commencé les plaidoiries.

Mr Roux, avocat de Mr Mc Whirter, a soumis le cas de son client sans faire de plaidoyer.

Mr New, pour la poursuite, a ouvert les débats et Mr Sheldon, représentant la défense, a parlé ensuite.

LES INCENDIAIRES À L'ŒUVRE.

Trois tentatives dans une nuit.

Vers onze heures avant hier soir, le feu a été découvert dans la maison sise rue Perdido No 306, appartenant à Mme M. Rampt et occupée par elle. Il a été éteint fort heureusement par la police et par quelques citoyens sans qu'on ait eu besoin de donner l'alarme.

On a tout lieu de croire que le feu a été mis par un incendiaire, car on a remarqué que les murs extérieurs avaient été arrosés avec de l'huile de pétrole.

La propriété est assurée dans la compagnie des Marchands, mais nous ignorons pour quel montant.

Une heure après, c'est-à-dire vers minuit et quart, l'agent Johnson, de la police métropolitaine, a aperçu deux hommes qui appliquaient une torche à la maison sise à l'angle des rues Marengo et Laurel. Le gardien de la paix s'est mis à la poursuite des misérables, mais ils se sont enfuis et ont disparu dans l'obscurité.

En revenant à la maison, l'agent Johnson a remarqué que des morceaux de bois enflammés, trempés dans de l'huile de pétrole avaient été placés sous le plancher.

Il a pu éteindre le feu sans donner l'alarme.

Une heure et demie après, une troisième tentative d'incendie a été frustrée par l'agent Clarisse, de la police métropolitaine.

Passant devant la bâtisse en briques, sise rue Tchoupitoulas, No 348, il a remarqué une lueur qui lui a paru suspecte. Enfonçant la porte sans perdre de temps, il a découvert que le plancher du rez-de-chaussée était couvert de mousse, arrosée d'huile de pétrole. Dans un coin il a trouvé une burette de cinq gallons remplie d'huile de pétrole. Une burette d'égale dimension avait été placée sous l'escalier conduisant au premier étage et couverte de mousse.

Il y avait aussi dans l'appartement du rez-de-chaussée un paquet de poudre de cinq à six livres.

Pendant que l'agent de police était occupé à éteindre ce commencement d'incendie et qu'il s'avançait avec précaution, il a entendu un bruit singulier, et levant la tête a vu un homme qui se laissait glisser d'un hangard dans la rue Thalie. Ne doutant pas que ce fût l'incendiaire, il s'est mis à sa poursuite, mais l'a perdu de vue bientôt à cause de l'obscurité.

La bâtisse appartient à Mr Cooper et elle est occupée par Mr Dennis O'Keefe, qui a une boutique de sellier au rez-de-chaussée et qui se sert du premier étage pour y faire sécher de la mousse.

Nouvelle phase de l'affaire du Times versus le Picayune.

Mr J. M. Walpole, éditeur de ville du *Picayune* vient d'intenter à son tour un procès en diffamation aux éditeurs-propriétaires du *Times*, devant la Cinquième Cour de District, présidée par le juge Cullom, réclamant $60,000 de dommages-intérêts pour avoir été traité publiquement, dans les colonnes du journal, de "*disreputable newspaper bummer*," ce qui veut dire à peu près, un petit journaliste inquisitiste et intrigant, ayant une mauvaise réputation ou quelque chose d'approchant, car cette phrase anglaise ne peut pas être traduite textuellement.

Le procès de l'ex-auditeur Clinton.

La Cour Suprême a donné avant hier seulement sa décision dans le procès de l'Etat de la Louisiane, représenté par William Pitt Kellogg, gouverneur, contre Charles Clinton, ex-auditeur, et ses cautions. Ce tribunal annulle le jugement de la cour inférieure et ordonne qu'un jury spécial, composé de marchands et de négociants, soit nommé pour examiner les livres de l'ex-auditeur Clinton, afin de s'assurer s'il a commis des irrégularités et s'il a fait de fausses entrées.

Probablement un infanticide.

Vers onze heures hier matin, on a trouvé sur le trottoir, à l'angle des rues Robertson et Conti, le corps d'un enfant naissant, enveloppé dans un journal et dans quelques haillons.

Le coroner Dellinn a fait une enquête, mais n'a pu que constater les faits.

Arrestation d'un voleur notoire.

Hier, les agents Pecora et Cain, du service de sûreté de la police, ont arrêté un certain Jules P. Davis, âgé de vingt-trois ans, qui est accusé d'avoir commis le vol chez M. B. S. Harrison, rue Esplanade, No. 569, dans la nuit du 22 mars dernier.

Davis est accusé également d'avoir commis de nombreux vols.

Il demeurait rue Broad, près de l'hôpital des variolés.

Les détectives ont visité sa chambre et ont trouvé dans une malle des vêtements appartenant à M. Mitchell, dont le magasin a été pillé il y a quelque temps.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Leeds et tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes qui sont approuvés sans difficulté.

L'ordonnance relative à la compagnie de chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant été appelée par Mr Lanthy, administrateur du département du commerce, a été déposée définitivement sur le bureau. Cette ordonnance prolongeait de douze ans le terme de la charte de la compagnie et lui accordait le droit d'employer des locomotives sur le canal, de la rue Broad au chemin de la Métairie, à condition que la compagnie transporterait sa voie au milieu de la rue du Canal.

Une résolution est présentée autorisant le maire à offrir $300,000 à la compagnie de dessèchement pour son contrat et pour toutes ses propriétés, à condition qu'elle libère la ville de toutes les obligations qu'elle peut avoir envers la dite compagnie.

Mr Landry, administrateur du département du commerce, annonce qu'il a reçu des offres insuffisantes pour les deux marchés français, viande et légumes, le marché Pilié, le marché Poydras et le marché Orleans, qu'il a dû repousser.

Les marchés seront de nouveau mis aux enchères publiques dans les premiers jours du mois de juin.

Plusieurs pétitions sont présentées et référées aux différents départements, et après quelques débats peu importants le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—23 mai 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	73	22
Midi	87	30
3 P. M.	86	30
6 P. M.	82	27

—Tandis qu'il n'est question, dans les journaux anglais et américains, que du voyage de Stanley dans le centre de l'Afrique, notre compatriote M. Roudaire, envoyé en mission par notre gouvernement dans le Maroc, mène à bonne fin une tâche autrement féconde : qui est celle de la création de la mer intérieure qui doit verir fertiliser le Sahara. Les dernières nouvelles que nous recevons constatent la possibilité de l'entreprise, qui sera d'ailleurs favorisée par l'empereur du Maroc. La configuration générale du pays et les différences de niveaux relevées sont une garantie du succès. M. Roudaire vient d'adresser au ministre son rapport, qui conclut à la réalisation de cette gigantesque entreprise.

—Nous avons raconté comment Garibaldi n'était décidé à accepter la rente de cent mille francs qui lui a été votée par les Chambres italiennes. Un de ses anciens amis, Frederigo Campanella, lui a écrit à ce sujet une lettre un peu vive, en lui reprochant d'avoir trahi pour un plat de lentilles la cause de la république. Le "héros des Vosges" a répondu par ce billet laconique :

Je n'ai jamais appartenu à la république des *blagueurs* (sic). J'ai toujours combattu pour les républiques de fait, et jusque-là je n'ai pas fait défection.

GIUSEPPE GARIBALDI.

—La *Gazette d'Augsbourg* annonce que l'ancien curé de Reichenbach vient d'être condamné à sept mois de prison pour avoir éloigné et caché les saintes-huiles et le saint-ciboire avant l'arrivée du curé Pichel, nommé par le gouvernement.

—Le 3 mai, à l'arrivée du train de Bruxelles, la police a arrêté à la gare du Nord, à Paris, un ex-membre de la Commune sur lequel pèsent les accusations les plus graves. M. C.... était porteur de trois lettres chiffrées, dont il s'est refusé à faire connaître la clef.

—Le 30 avril, vers quatre heures du soir, un violent orage a éclaté sur Toulouse; beaucoup de communes de la région ont été ravagées par la grêle. On cite notamment Pouvourville, Sainte-Agne, Lalbège, Pouvreuvaux, Labastide, Tarabelles, Plaisance, Saint-Simon, Fonsorbes, Fontenille.

—La cathédrale d'Alexandria (Piémont) vient d'être la proie des flammes. De la vierge della Salve, qui était exposée à l'occasion de la célébration de sa fête, et était ornée de diamants et de pierres précieuses, il ne reste plus rien. La couronne et la ceinture, en or massif, ont été trouvées fondues.

Cet incendie ne serait dû à la malveillance. Deux arrestations ont eu lieu.

Les pertes s'élèvent à plus de 2 millions.

—L'idée de célébrer, en 1878, le centenaire de Voltaire et de Rousseau, déjà émise par un ou deux journaux, est appuyée, aujourd'hui, par le *XIXe Siècle*.

L'AFFAIRE DE SALONIQUE.

Voici le récit officiel de cette grave affaire, tel qu'il a été adressé au gouverneur général de Salonique:

Une jeune villageoise chrétienne, qui avait embrassé l'islamisme, étant arrivée par le chemin de fer à Salonique, quelques zaptiés, (gendarmes), qui l'attendaient à la station, allaient la conduire, suivant l'usage, à la résidence du gouverneur général, lorsqu'environ 150 individus réunis par le consul des Etats-Unis, ont assailli la jeune fille, arraché son voile et son manteau, et, l'enlevant de force, l'ont emmenée dans la maison d'un chrétien; ce qui a exaspéré les musulmans présents à cette scène de violence.

Bientôt la foule ameutée s'est portée en masse à la résidence du gouverneur pour demander avec instance que la jeune fille y fût ramenée; en attendant l'arrivée de la jeune fille, la foule s'est réunie dans une mosquée, et à partir de ce moment tous les efforts des autorités et des notables ont été impuissants pour la contenir: il était visible que l'ordre ne serait rétabli que par l'arrivée de la jeune fille ou l'apparition des troupes.

A ce moment, le gouverneur, informé que le consul d'Allemagne et le consul de France avaient pénétré dans la mosquée envahie, est venu en personne pour faire sortir les consuls et calmer les esprits; mais tous ses efforts ont été inutiles. La jeune fille n'arrivant pas, la populace qui, après s'être procuré des armes, s'était accumulée aux abords de la mosquée a arraché les barreaux des grilles; elle s'est ruée sur les deux consuls qui, malgré les efforts désespérés du gouverneur, ont succombé sous les coups des assaillants.

Les troupes ont paru trop tard pour sauver les représentants de la France et de l'Allemagne; mais elles ont dispersé les perturbateurs, placé des sentinelles devant les consulats, et finalement rétabli la tranquillité. Des poursuites ont commencé aussitôt contre les fauteurs de l'émeute.

Ce douloureux événement a profondément impressionné la Sublime-Porte, qui a résolu de sévir promptement et avec la plus grande rigueur contre les misérables auteurs du forfait. A cet effet, deux commissaires impériaux, munis de pleins pouvoirs, sont partis pour Salonique, accompagnés des délégués des ambassades de France et d'Allemagne.

L'Almanach de Gotha n'indique pas de consulat des Etats-Unis à Salonique. Peut-être ne se trouve-t-il dans ce port qu'un vice-consul américain, qui est probablement un négociant peut-être indigène.

Salonique, située sur le golfe du même nom, a une population d'environ 100,000 habitants, dont moitié, dit-on, se compose d'israélites émigrés de l'Espagne et qui ont conservé l'usage de la langue espagnole. Le reste de la population est composé de Turcs, de Grecs, surtout pour la plupart, de Bulgares et de quelques Arabes. Salonique est l'une des échelles du Levant les plus importantes. Le port est desservi par les Messageries françaises, la Compagnie Freysset de Marseille, le Lloyd autrichien et des vapeurs turcs et égyptiens.

La ville est le chef-lieu du vilayet (gouvernement) général de Salonique, et la résidence du vali (gouverneur général.)

(*Temps.*)

—La LETTRE DE M. ROUHER. — Voici le texte de la lettre de M. Rouher aux électeurs de l'arrondissement d'Ajaccio:

Messieurs les électeurs,

Vous m'avier, il y a quatre ans, choisi pour vous représenter à l'Assemblée nationale; dans la récente lutte qu'elle vous m'avez ému votre député. J'ai été je suis profondément touché de ces témoignages de confiance et de sympathie: je vous en exprime mes plus sincères remerciements.

Lorsque l'invalidation du scrutin du 5 mars a été proposée à la Chambre, j'ai gardé le silence. Certes, je n'avais aucun doute sur la légitimité de l'élection; mais, et vous l'avez vous compris, il y aurait eu à la fois inexpérience politique, absence de respect envers celui qui est l'auguste expression de nos convictions communes, à accepter devant une majorité hostile un débat public dont les conclusions étaient connues d'avance, sur l'intervention du prince impérial dans l'élection d'Ajaccio.

L'option que j'ai en le devoir de faire pour un autre collége, après l'invalidation prononcée, me ne permet pas de me présenter de nouveau à vos suffrages. Cette impossibilité n'altèrera pas les liens de dévouement réciproque qui nous unissent. Vous m'avez fait l'honneur de m'adopter comme citoyen de la Corse, je reste votre compatriote par le cœur, et, de ce titre, je ne déclinerai aucun des devoirs.

C'est ainsi que je suis amené à rechercher avec vous la signification politique de la lutte qui a eu lieu hier et de celle qui commencera demain dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Les membres des familles dynastiques sont astreints, envers leur chef sur le trône, à une hiérarchie, à des devoirs, à des solidarités, à une discipline, qui sont la garantie de leur prestige, la condition légitime de leur grandeur. Au jour où le trône est renversé, ce que la possession du pouvoir exigeait, la dignité dans le malheur l'impose. Le respect de ce passé, d'elle-même, et, je le dis sans hésitation, ses espérances—subordonnés à la volonté de la nation—soumettent alors aux mêmes liens, aux mêmes devoirs, une famille souveraine, si même ils ne leur impriment un caractère plus sacré. De ces devoirs, de ces espérances, le chef de la famille a la garde.

Le prince Jérôme Napoléon les a méconnus ou violés. Le prince impérial, le chef de la famille des Napoléon, a exercé son autorité et prononcé un jugement sévère sur la conduite de son cousin. Les candidatures en présence dans l'arrondissement d'Ajaccio était l'expression de cette situation, le reste de cette situation, le vote du 5 mars a été la reconnaissance par le suffrage universel des droits du chef de famille.

La puissance morale de ces faits est acquise, les équivoques sont dissipées, les responsabilités nouvelles définies.

Le prince impérial a préservé son droit d'une atteinte coupable, son œuvre est accomplie, il n'a point à la recommencer: il n'a plus de conseils à donner, aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nom qu'il leur paire en s'élançant au bureau de la Compagnie, où Labarre et Wolfe, Président, J. FLASHERT, No 8, rue St-Louis, ne manquent jamais de faire, ces se face de la porte centrale des Fair Grounds. 21mai-1si

A la Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane,

Rosalie Maenhaut et als } No.
Vs
La Ville de la Nlle-Orleans et als }

LE soussigné, T. Wharton Collens, a été nommé maître des requêtes spécial et chargé par la Cour de VENDREDI JUIN 2?e, à 2 heures après midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication, en trois lots, sur soumissions cachetées, de la fourniture de:

Six millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1874 et 1875, conformes à trois types sous les marques K.A, B.B et K.C.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Greffier supérieur des tabacs, au jour indiqué et à l'ouverture de la séance, à 2 heures de l'après midi.

Des exemplaires du cahier des charges approuvé par le ministre des finances, sont mis à la disposition de ceux qui désirent concourir dans les bureaux de l'administration centrale des tabacs à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), de Bordeaux, du Havre et de Lille, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New-York et à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la manufacture de Paris, rue Croix-Petit, No 2, et au commerce pourra les voir tous les jours ouvrables, de midi à 4 heures.

Paris, le 29 avril 1876.

Le Directeur général,
E. ROLLAND.

23 mai—5t

Chemin de fer d'Orléans.

CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, ainsi que les personnes aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la Compagnie, coin Labarre et Wolfe, Président, J. FLASHERT, No 8, rue St-Louis, ne manquent jamais de faire, ces se face de la porte centrale des Fair Grounds. 21mai-1si

Ouvrier-mécanicien.

UN français, OUVRIER-MÉCANICIEN, désirerait trouver à s'employer en cette qualité, soit en ville, soit à la campagne. Il a longtemps travaillé en France et dans les principales villes des Etats-Unis. Il peut se rendre très utile dans une sucrerie ou une fabrique de cuir ou une scierie. Il se contenterait d'un modique salaire. S'adresser par lettres à Louis Offroson laissées aux bureaux de "l'Abeille." 24 mai—6t

Egarée,

HIER matin, entre les rues Damaine et Dauphine, une petite chienne "black and tan", d'environ cinq mois, répondant au nom de "Queen". Elle avait au cou un collier rouge auquel était attachée une petite cloche. La personne qui la ramènera chez Mr W. H. Morgan, No 16 de la rue Front entre Douane et Crossman, recevra une récompense libérale. 24mai—1t

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS

Direction Générale des Manufactures de PARIS.

TABACS EN FEUILLES DE KENTUCKY.

AVIS AU COMMERCE.

MM. les Négociants qui seraient dans l'intention de vendre des tabacs en feuilles de Kentucky pour l'approvisionnement des Manufactures nationales sont prévenus qu'il sera procédé le VENDREDI JUIN 2?e, à 2 heures après midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication, en trois lots, sur soumissions cachetées, de la fourniture de:

Six millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1874 et 1875, conformes à trois types sous les marques K.A, B.B et K.C.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Greffier supérieur des tabacs, au jour indiqué et à l'ouverture de la séance, à 2 heures de l'après midi.

Des exemplaires du cahier des charges approuvé par le ministre des finances, sont mis à la disposition de ceux qui désirent concourir dans les bureaux de l'administration centrale des tabacs à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), de Bordeaux, du Havre et de Lille, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New-York et à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la manufacture de Paris, rue Croix-Petit, No 2, et au commerce pourra les voir tous les jours ouvrables, de midi à 4 heures.

Paris, le 29 avril 1876.

Le Directeur général,
E. ROLLAND.

23 mai—5t

Mais jaune par de choix.

3,000 sacs nouveau DUNDEE de 175 livres.

En débarquement du steamer Grand Republic.

Prêts à être délivrés aujourd'hui.

A vendre par

JOHN H. HANNA,
24 mai— Levée.

Meeting dans l'intérêt de la culture du sucre et du riz.

Un meeting par ajournement des citoyens intéressés dans la culture du sucre et du riz en Louisiane, aura lieu JEUDI, 25 mai, à sept heures et demie du soir, dans la salle de la Chambre de Commerce rue de la Commune No 120, pour préparer un mémoire et nommer un comité pour le présenter au Congrès afin de protester contre toute ratification du traité avec exemption de droit, comme le propose le projet de traité avec Hawaï, actuellement soumis au Congrès.

Si ce traité est ratifié, ses effets seront:

1o De stimuler la production dans les îles d'Hawaï et de paralyser la production dans cet Etat.

2o Ce sera un premier pas vers l'admission, avec exemption de droit, du sucre et du riz des autres pays de partout.

3o Cela encouragera le développement du travail servile à Cuba et ce sera une prime offerte au plus délicat et toute espèce de vins du choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

23mai—1m

En débarquement du navire Polymnie de Bordeaux

100 Boîtes Vin rouge COUTRAU FILS,
80 " " " L. P. BARON,
50 " " " J. MARGAROU,
50 Barils vinaigre CESSAT jeune,
50 Caisses Fruits à l'eau de vie PITON & NOUVET,
50 " Moutarde, DESEGAULX,
100 " Sardines à l'huile,
à vendre par
23 mai—6t U. MARINONI,